

Réunion publique
du 25 avril 2025



**Présentation du Plan Communal
de Sauvegarde**



SAINT-ARMEL
Presqu'île de Rhuys

Définition et Objectifs du Plan de Sauvegarde Communal

Plan communal de sauvegarde : distinguer sauvegarde et secours

Caractéristique	Sauvegarde	Secours
Définition	Mesures de protection avant/ pendant et après l'événement.	Actions d'urgence pour assister les personnes en danger.
Responsabilité 1ère	Commune	Services spécialisés de l'État
Rôle de la Commune	Principale (prévention, organisation)	Soutien et coordination locale
Actions Clés de la Commune	- Information et sensibilisation - Identification des personnes vulnérables - Mise en place de l'alerte - Préparation logistique communale - Organisation des équipes et volontaires	- Faciliter l'accès aux secours - Fournir moyens logistiques - Assurer l'accueil et l'orientation des sinistrés
Objectif Principal	Anticiper, prévenir, organiser, limiter les impacts	Porter assistance, prendre en charge, rétablir

Pourquoi un Plan Communal de Sauvegarde à Saint- Armel?

Saint-Armel peut être confrontée à divers risques :



Qu'est-ce qu'un plan communal de sauvegarde?

***Le Plan communal de sauvegarde :
un Outil Essentiel pour la Sécurité de Tous***

- **Un document de planification**
- **Une boîte à outils.**

Les principaux objectifs du Plan Communal de Sauvegarde

Nos objectifs : la sécurité au cœur de nos préoccupations



Protéger la population



Maintenir les activités essentielles



Organiser les secours et l'assistance



Sauvegarder les biens



Informer et alerter la population

Un cadre législatif qui nous guide

- **Loi du 13 août 2004 sur la modernisation de la sécurité civile**
- **Le Code de la sécurité intérieure**
- **Les Plans de Prévention des Risques (PPR)**



SAINT-ARMEL
Presqu'île de Rhuys

***Le Plan Communal de
Sauvegarde de Saint-Armel :
Détails et organisation***

Quels sont les risques sur notre Territoire ?

3 Types de risques ont été identifiés :

- **Les risques naturels,**



- **Les risques industriels,**



- **Les autres risques ,**



Quels sont les risques sur notre Territoire ?

Exemple d'une fiche de risque: (la fiche tempête)

FICHE N°7 : TEMPÊTE / VENTS VIOLENTS



Tempête

Description du risque

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou d'une dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes. De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89km/h soit 48 nœuds.

L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver, progressant à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h et pouvant concerner une largeur atteignant 2000 km.

Une tempête se manifeste par :

- des vents qui tournent dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire ;
- des pluies potentiellement importantes qui peuvent entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrains et coulées de boue ;
- des vagues qui dépendent de la vitesse du vent et de la durée de son action ;
- des modifications du niveau normal de la marée et de l'écoulement des eaux dans les estuaires.

Conséquences sur les personnes et les biens

Les conséquences humaines liées au phénomène météorologique peuvent aller de la simple blessure au décès. La tempête expose tous les habitants d'une population aux mêmes risques. De plus, la puissance de l'événement peut porter atteinte aux infrastructures et peut engendrer des perturbations importantes sur la commune, notamment dues à des chutes d'arbres.

D'une façon générale, les effets cumulés du vent, de la pluie, des vagues et de l'étendue de l'événement engendrent des conséquences fréquemment importantes, tant pour l'homme que pour ses activités ou son environnement.



VIGILANCE DES PHENOMENES METEOROLOGIQUES



La Vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger. Elle est également destinée aux services de la sécurité civile et aux autorités sanitaires qui peuvent ainsi alerter et mobiliser respectivement les équipes d'intervention et les professionnels et structures de santé.



<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

Pas de vigilance particulière

Phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux

Vigilance accrue – phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus

- Mobilisation des services opérationnels par le préfet pour prise de mesures préventives et conservatoires et préparation d'un dispositif opérationnel ;
- Information et recommandations à la population sur le comportement à tenir.

Vigilance absolue – Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus

- Renforcement des mesures prises ;
 - Information et recommandations à la population sur le comportement à tenir.
- Le dispositif de gestion de crise est activé à l'échelon national, zonal, départemental et communal.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Consignes générales : se mettre à l'abri, écouter la radio et respecter les consignes.

Consignes spécifiques au risque de tempête :

AVANT

- > S'informer des risques, du niveau de vigilance et des consignes.
- > S'informer des coefficients et heures de marées, de la vitesse/direction du vent.
- > Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être endommagés.
- > Prendre contact avec ses voisins et s'organiser.
- > Signaler votre départ et votre destination à vos proches.
- > Si vous êtes situés en zone d'aléa « submersion marine », prenez vos précautions face à de possibles inondations.
- > Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable et de nourriture.

PENDANT

- > Rester chez soi en fermant portes et fenêtres.
- > Surveiller la montée des eaux.
- > Limiter ses déplacements.
- > Limiter sa vitesse sur route en particulier si l'on conduit un véhicule sensible au vent.
- > Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
- > Ne pas se promener en forêt.
- > En ville, être vigilant aux chutes d'objets divers.
- > Ne pas intervenir sur les toitures.
- > Ecoutez les stations de radio locales (France Bleu Armorique : 101.3, Alcouette : 96.7).

APRES

- > Respecter les consignes.
- > Informer les autorités de tous dangers.
- > Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.
- > S'assurer qu'aucun objet menaçant n'est susceptible de tomber.
- > Couper les tranches et autres qui menacent de s'abattre.
- > Ne toucher en aucun cas les fils électriques tombés au sol.

LES RÉFLEXES QUI SAUVENT



INFOS UTILES

<https://vigilance.meteofrance.fr>

Radio locale : France Bleu
Armorique sur 101.3

Quels sont les risques sur notre Territoire ?

Exemple d'une fiche de risque: (la fiche risques littoraux)

FICHE N°2 : RISQUES LITTORAUX



Description du risque

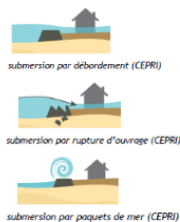
Les risques littoraux relèvent de trois types d'aléas :

• La submersion marine

La submersion marine est une inondation temporaire de la zone côtière par la mer, causée par des conditions météorologiques défavorables et marégraphiques sévères. Les submersions marines envahissent généralement les terrains situés en-dessous du niveau des plus hautes mers, mais aussi parfois, au-dessus si des projections d'eaux marines franchissent des ouvrages de protection (naturels ou artificiels).

Les submersions peuvent être dues :

- au débordement
- à la défaillance d'ouvrages de protection naturels ou artificiels (cordon dunaire, digue...)
- au franchissement



• L'évolution du trait de côte

Le recul du trait de côte par érosion concerne une grande partie des côtes basses meubles et certaines côtes à falaise. Il correspond au déplacement vers l'intérieur des terres de la limite entre le domaine marin et le domaine continental. C'est la conséquence d'une perte de matériaux sous l'effet de l'action des facteurs météo-marins combinés à des actions continentales (écoulements superficiels, activités anthropiques, ...).

L'érosion du littoral englobe :

- l'érosion sous l'effet de facteurs naturels (vents et tempêtes, courants littoraux, variations du niveau de la mer, énergie des vagues...)
- l'érosion générée ou accélérée par l'homme en particulier sur les côtes sableuses (travaux d'irrigation, assèchement de bassins côtiers, défrichement de terrains côtiers, arasement des dunes bordières, piétinement, sur-fréquentation, aménagements de front de mer, extractions de matériaux par dragages...)

L'érosion n'est pas considérée comme un risque majeur mais l'élévation du niveau de la mer aura des conséquences importantes sur le trait de côte.

Conséquences sur les personnes et les biens

Le passage de l'aléa au risque suppose la prise en compte des enjeux soumis à l'aléa. Les enjeux dépendent du lieu où l'aléa survient, selon que la présence et l'activité humaine y sont plus ou moins importantes. Le risque d'érosion littorale diffère selon la nature du littoral : littoral naturel (sables, rochers) ou artificialisé (bord de mer urbanisés, ports, digues).

L'évaluation des enjeux consiste donc à identifier l'ensemble des personnes, des biens, des activités humaines (impact économique et social), du patrimoine naturel et culturel, et des zones naturelles pouvant être affectées par les effets progressifs de l'érosion côtière. Lorsque des zones industrielles sont

situées en zone inondable, une pollution ou un accident technologique peuvent se surajouter à l'inondation.

D'une façon générale, la vulnérabilité d'une personne est provoquée par sa présence en zone inondable. Sa mise en danger survient surtout lorsque les délais d'alerte et d'évacuation sont trop courts, ou inexistant pour des submersions rapides (rupture d'ouvrage par exemple). Dans toute zone urbanisée, le danger est d'être emporté ou noyé, mais aussi d'être isolé sur des îlots coupés de tout accès.

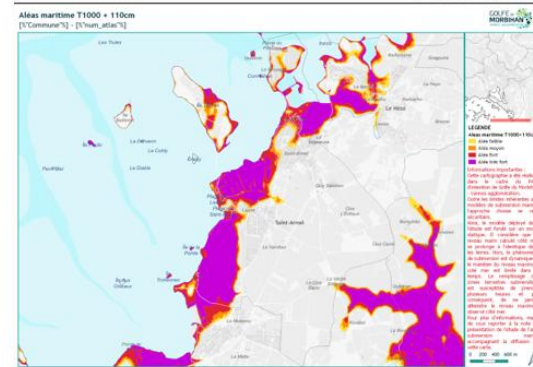
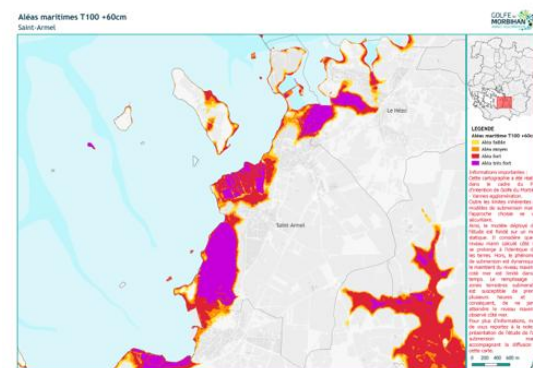
L'interruption des communications peut avoir pour sa part de graves conséquences lorsqu'elle empêche l'intervention des secours. Si les dommages aux biens touchent essentiellement les biens mobiliers et immobiliers, on estime cependant que les dommages indirects (perte d'activité, chômage technique, ...) sont souvent plus importants que les dommages directs.

LE RISQUE DE SUBMERSION MARINE DANS LA COMMUNE

La commune est soumise au risque d'inondation par submersion marine.



Une cartographie des zones à risques a été réalisée afin d'identifier l'étendue des zones submersibles.



Les enjeux

Le constat des tempêtes et inondations subies à Saint-Armel, nous certifie que la menace est réelle et nous contraind à déterminer les enjeux et vulnérabilités du territoire. En effet, la survenue d'une inondation par submersion marine met directement en péril la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

Ci-dessous les enjeux majeurs par secteur à risque :

- Secteur de **Lané** :
 - o Route de **Tascon** : 20 bâtiments
 - o Route du **Bondro** : 10 bâtiments
- Secteur du **Pusmen** / **Passage** :
 - o Route du **Pusmen** : 35 bâtiments
 - o Route du **Passage** : 18 bâtiments
 - o Route de **Corn Vras** : 6 bâtiments

Historique des inondations par submersion marine à Saint-Armel

L'inondation par submersion marine est le risque le plus redouté à Saint-Armel. Il s'agit de l'événement majeur le plus probable d'arriver sur la Presqu'île de Rhuy.

Deux catastrophes naturelles ont été déclarées pour la commune de Saint-Armel :

- Février 2010 : inondation et choc mécanique liés à l'action des vagues
- Novembre 2023 : inondation et choc mécanique lié à l'action des vagues

Tableau de recensement de tous les repères de submersion marine présents sur son territoire.

Localisation	Année de la submersion	Nom de la tempête	Hauteur d'eau atteinte
Pusmen / Lané	2023	Céline	

Mesures prises par la commune et GMAV

Exemples de mesures prises à titre de prévention et de protection :

- Aménagement des ouvrages de protection : végétalisation de la dune, digues, plages de **dépôt**
- Connaissance des zones exposées via des études (PPRL notamment)
- Maîtrise de l'aménagement et de l'urbanisation
- Surveillance et alerte en cas de risque de submersion (coefficient de marée, vent...)
- Affichages dans les zones à risques,
- Information de la population

Quels sont les risques sur notre Territoire ?

Exemple d'une fiche de risque: (la fiche risques littoraux)



VIGILANCE DES PHENOMENES METEOROLOGIQUES



Depuis le 21 octobre 2011, le dispositif de vigilance « vagues-submersion » est mis en place à Météo-France. Comme les autres phénomènes météorologiques, cette vigilance se décompose en quatre niveaux :

Pas de vigilance particulière

Être attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique
Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus.
Se tenir au courant de l'évolution météorologique.

Être très vigilant

Des phénomènes météorologiques dangereux prévus.
Se tenir informé de l'évolution météorologique et suivre les consignes.

Vigilance absolue

Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.
Se tenir régulièrement informé de l'évolution météorologique et se conformer aux consignes.

Lien vers la page du dispositif « vagues-submersion » :

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

Niveaux d'alerte des phénomènes météorologiques – Actions à réaliser

- niveau 1, **VERT** : pas de préconisations particulières ;
- niveau 2, **JAUNE** : pas de préconisations particulières ;
- niveau 3, **ORANGE** : réunion de crise en mairie, pré-alerte des membres du PCC et activation si nécessaire ;
- niveau 4, **ROUGE** : alerte de la population et activation du PCC.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Consignes générales : se mettre à l'abri, écouter la radio et respecter les consignes.

Consignes spécifiques aux risques littoraux :

AVANT

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie ;
- Se tenir au courant de la météo et des prévisions de vigilance « vague-submersion » par radio, TV et sites internet ;
- S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté ;
- Simuler annuellement ;
- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures ... ;
- Les matières et les produits dangereux ou polluants ;
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz ;
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents ;
- Repérer les stationnements hors zone inondable ;
- Prévoir les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures ...

PENDANT

- Suivre l'évolution de la météo et de la prévision vigilance « vague-submersion » ;
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie ;
- Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline ... ;
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre ;
- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école ;
- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours ;
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés ;
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) ;
- Ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.

APRES

- Respecter les consignes ;
- Informer les autorités de tout danger ;
- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques ;
- Aérer ;
- Désinfecter à l'eau de javel ;
- Chauffer dès que possible ;
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

LES RÉFLEXES QUI SAUVENT



INFOS UTILES

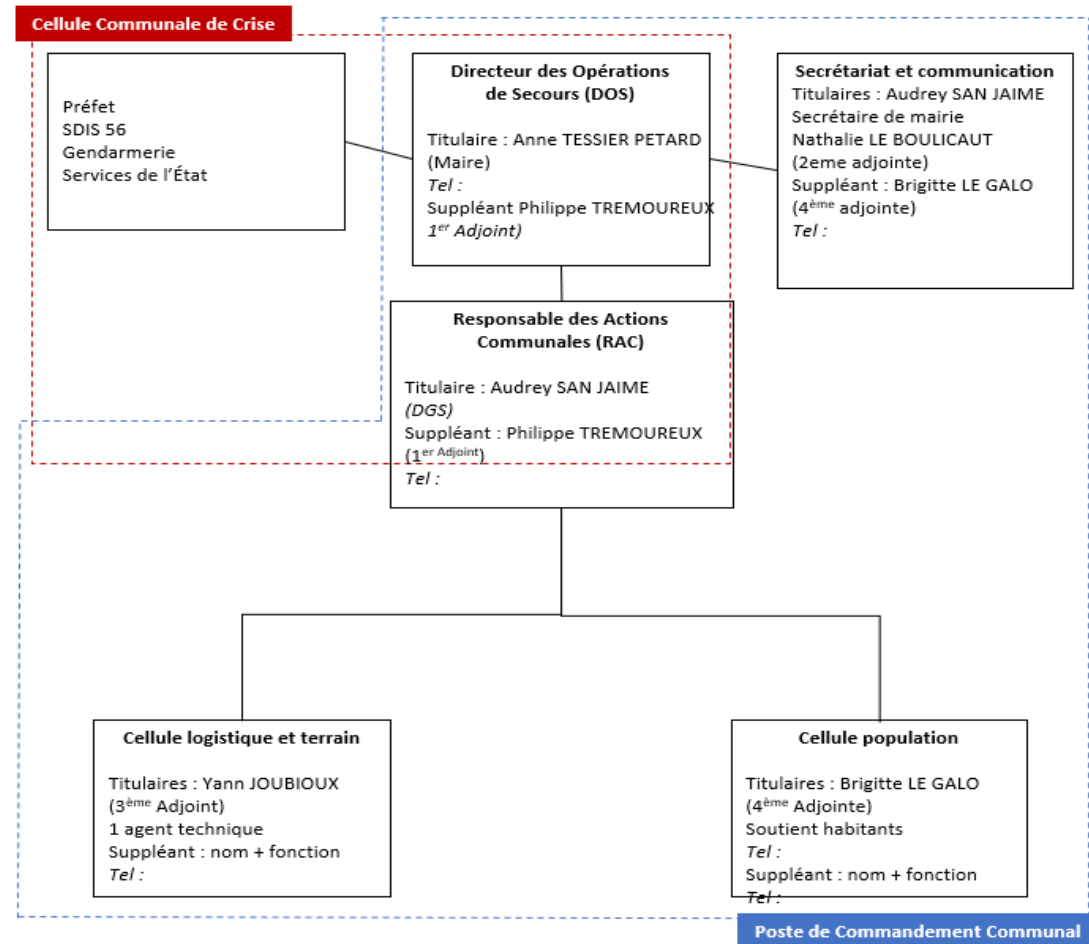
<https://www.georisques.gouv.fr/articles-les-inondations-par-submersion-marine>

<https://vigilance.meteofrance.fr>

Radio locale : France Bleu Armorique sur 101.3

Comment nous nous organisons en cas d'urgence?

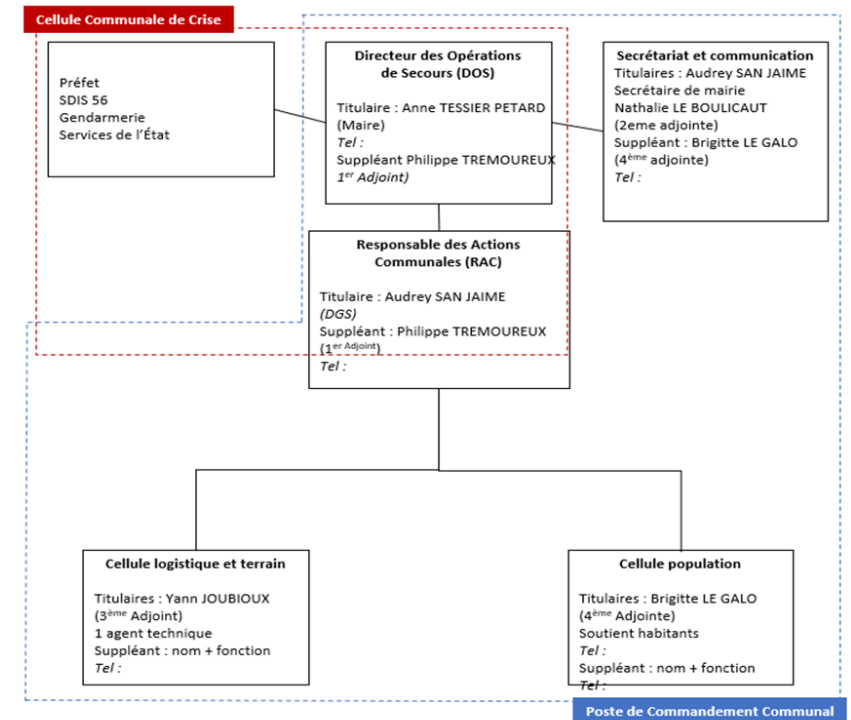
La cellule communale de crise:



Comment nous nous organisons en cas d'urgence?

La cellule communale de crise : 5 piliers

- Le Directeur des Opérations de Secours
- Le Responsable des actions communales
- La Cellule de secrétariat et de communication
- La Cellule terrain et logistique
- La Cellule population



Comment vous serez alertés et informés

Les moyens d'alerte et d'information prévus

- Document d'information Communal sur les risques de la commune (DICRIM)
- Téléphone
- Le mégaphone avec un véhicule municipal
- Le porte à porte
- Les panneaux d'information communaux
- Les nouvelles technologies : site internet, newsletters, panneaupocket
- Les médias – Ici Armorique : 101,3 FM

Notre priorité pour limiter les risques

Les actions de la commune

- La surveillance des zones à risques (ex : forêts en période sèche)
- Information et sensibilisation de la population (ex : réunion publique, site internet, newsletters, Prozat,...)
- Exercices de simulation (prévu avec le soutien de GMVA)
- Collaboration avec les organismes compétents en matière de prévention des risques
- Mise à jour régulière du Plan Communal de Sauvegarde
- Achat de matériels

Notre priorité pour limiter les risques

Conseils pour la préparation individuelle et familiale :



Votre kit d'urgence 72h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



CONDUITE À TENIR FACE AUX RISQUES MAJEURS



INONDATION

- Fermez / bouches les portes, fenêtres, soupines, aérations...
- Coupez l'électricité et le gaz, amenez vos cuves
- Montez à l'étage
- Ne traversez pas les zones inondées et respectez les déviations



MOUVEMENT DE TERRAIN ET SÉISME

- Éloignez-vous des bâtiments, ponts, fils électriques, arbres...
- Coupez l'électricité et le gaz
- Mettez-vous à l'abri et éloignez-vous des fenêtres
- Descendez à pied dans les étages inférieurs et ne prenez pas l'ascenseur



TEMPÊTE ET VENT VIOLENT

- Éloignez-vous des bords de mer et des lignes électriques
- Fermez les portes et les volets, débranchez les appareils électriques
- Rangez les objets exposés au vent
- Ne vous promenez pas en forêt et limitez les déplacements



FEU DE FORÊT

- Informez les pompiers (18)
- Dégagez les voies de circulation
- Fermez le gaz et coupez l'électricité
- Cachez les toilettes



RADON

- Améliorez l'étanchéité entre le sol et votre habitation
- Améliorez le système de chauffage
- Améliorez la ventilation de votre habitation



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

- Éloignez-vous de la zone accidentée et alertez les secours
- Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle
- Mettez-vous à l'abri et bouches les aérations
- En cas de contact, lavez-vous les mains ou douchez-vous en cas d'irritation



NEIGE ET VERGLAS

- Mettez-vous à l'abri
- Équipez votre véhicule et évitez les déplacements
- Ne vous approchez pas des lignes électriques et des arbres enneigés
- Nettoyez et saisissez le trottoir devant chez vous
- Facilitez le passage d'engins de déneigement



CANICULE

- Restez au frais et buvez de l'eau
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- Dormez et prenez des nouvelles de vos proches
- En cas de malaise, appelez le 15

NUMÉROS D'URGENCE

- Numéros d'urgence européens : 112
- Pompiers : 18
- Police : 17
- SAMU : 15
- Numéros d'urgence locaux et départementaux : 114 (jour)
- Secours en mer : 196
- Centre antipanique : 02 99 39 22 22

OÙ S'INFORMER ?

- www.région-bzh.org
- www.replique.morbihan.com
- www.gorregion-bzh.org
- Radio locale : France Bleu Bretagne 101.3

golfe@morbihan-vannesagglomeration.bzh



COMMUNE DE SAINT-ARME

FICHIER D'ALERTE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION OU DE MISE À JOUR

IDENTITÉ DES PERSONNES SOUHAITANT ÊTRE AVERTIES	
Civilité	Madame Monsieur
Nom	
Prénom	
Date de naissance	
VOS COORDONNÉES	
Adresse	
Téléphone portable	
Fixe	
Mail	
UNE PERSONNE À RISQUE VIT DANS LE FOYER	
Nom	
Prénom	
Date de naissance	
	Personne valide de plus de 60 ans
	Personne invalide de plus de 60 ans
	Personne adulte handicapée
	Situelle, coordonnées du tuteur :
Nom :	Tel :
Mode de déplacement	Seul Canne Fauteuil roulant Déambulateur
En cas de risque exceptionnel demande de visite à domicile :	oui non
CONTACT DE LA PERSONNE À PREVENIR SI NÉCESSAIRE	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Téléphones	Fixe : portable :
	Possède-t-il les clés du domicile ?
LES SERVICES INTERVENANT À DOMICILE	
Nom	Téléphone
Médecin traitant	
Infirmier(e)	
Organisme	

J'accepte que mes coordonnées soient inscrites dans le fichier d'alerte de la commune

A Le
Signature

Nos moyens pour agir en cas de crise

Inventaire des moyens communaux mobilisables

- Un poste de commandement : Salle du Conseil – moyens mis à disposition : poste informatique, vidéoprojecteur, tableau blanc, cartographies
- Un lieu d'accueil de la population : Salle Marie Le Franc
- Matériel : véhicules communaux, groupe électrogène, talkie walkie longue portée, sac de sable en cas de submersion marine ...

Nos moyens pour agir en cas de crise

Les ressources humaines

- La cellule de crise communale
- Les élus et le personnel communal
- Inventaires des personnes ressources (médecins, infirmiers,...)
- Des référents de quartier



SAINT-ARMEL
Presqu'île de Rhuys

*Rôle et implication des
habitants*

Vous aussi, vous êtes un acteur essentiel de
notre sécurité collective



Comment contribuer à la sécurité de notre commune

- **Se porter volontaire** : la commune recherche des référents de quartier mais également une base de volontaires (une réserve communale de sécurité civil)
- **S'informer** : consulter le site internet de la commune
- **Se préparer** : constituer un kit d'urgence
- **Connaitre les consignes** : identifier les signaux d'alerte et les comportements à adopter
- **S'inscrire aux systèmes d'alerte** : newsletters, panneaupocket, liste des personnes vulnérables
- **Attendre les consignes et les appliquer**



SAINT-ARMEL
Presqu'île de Rhuy

La parole est à vous.